

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

		Brut		Amort. provisions		Net31/12/2023		Net 31/12/2022		
		①		②		③		④		
Capital souscrit non appelé		I	AA							
Frais d'établissement			AB			AC				
Frais de développement			CX			CQ				
Concessions, brevets et droits similaires			AF	60 289	AG	56 253	4 035	14 187		
Fonds commercial (1)			AH			AI				
Autres immobilisations incorporelles			AJ			AK				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			AL			AM				
Terrains			AN			AO				
Constructions			AP	8 478	AQ	8 160	318	963		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	3 998	AS	3 365	633			
Autres immobilisations corporelles			AT	507 788	AU	402 041	105 747	142 303		
Immobilisations en cours			AV			AW				
Avances et acomptes (2)			AX	2 907	AY	2 907				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)			CS			CT				
Autres participations (2)			CU	2 459	CV	2 459		2 459		
Créances rattachées à des participations (2)			BB			BC				
Autres titres immobilisés (2)			BD	400 053	BE	400 053				
Prêts (2)			BF	9 000	BG	9 000		32 919		
Autres immobilisations financières (2)			BH	6 010	BI	6 010		6 010		
TOTAL II			BJ	1 000 980	BK	469 818	531 162	198 840		
Matières premières, approvisionnements			BL			BM				
En cours de production : - de biens			BN			BO				
- de services			BP			BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR			BS				
Marchandises			BT			BU				
Avances et acomptes sur commandes			BV	5 649	BW	5 649		2 525		
Clients et comptes rattachés (3)			BX	594 089	BY	40 492	553 597	521 187		
Autres créances (3)			BZ	20 702	CA	20 702		6 386		
Capital souscrit appelé, non versé			CB			CC				
V.M.P. (dont actions propres)			CD	200 000	CE	200 000		32 631		
Disponibilités			CF	844 428	CG	844 428		1 336 401		
Charges constatées d'avance (3)			CH	14 112	CI	14 112		9 750		
TOTAL III			CJ	1 678 979	CK	40 492	1 638 487	1 908 881		
Frais d'émission d'emprunts à étaler		IV	CW	530			530	7 966		
Primes de remboursement des obligations		V	CM							
Ecart de conversion actif		VI	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)			CO	2 680 489	IA	510 310	2 170 179	2 115 687		
(1) Droit au bail			(2) A moins d'1 an		CP	(3) A plus d'1 an		CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations			Stocks				Créances			

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

			Net	31/12/2023	Net	31/12/2022
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	27 040	DA	27 040	27 040	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	340 400	340 400	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	7 972	7 972	
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF			
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG	7 775	7 775	
Report à nouveau			DH	814 661	762 673	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	335 382	301 988	
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
TOTAL I			DL	1 533 231	1 447 849	
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
TOTAL II			DO			
Provisions pour risques			DP	17 258		
Provisions pour charges			DQ			
TOTAL III			DR	17 258		
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	10 708	7 200	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	55 971	46 672	
Dettes fiscales et sociales			DY	548 460	607 446	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	628		
Autres dettes			EA	3 697	6 520	
Produits constatés d'avance (4)			EB	227		
TOTAL IV			EC	619 691	667 838	
Écarts de conversion passif		V	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	2 170 179	2 115 687	

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	608 983	660 638
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		



INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
SPECIALISEES

SAS au capital de 27 040 €

8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion

97495 SAINTE-CLOTILDE

☎ 02 62 21 54 43 - ✉ bet.inset@inset.fr - 🌐 www.inset.fr

SIRET : 347 483 901 00034 - RCS : 88 B 330 - APE : 7112B

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 AVRIL 2024 A 09H00

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-quatre à neuf heures,

Les actionnaires se sont réunis au 12 ruelle Emmanuel Fuma 97430 LE TAMPON en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du président, effectuée par messagerie électronique.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Éric OTTENWELTER préside la séance.

Monsieur Christophe LOMBARDOT est désigné comme secrétaire

Messieurs Dany ORFELLE et Jean-Louis MARIE sont désignés comme scrutateurs.

Il constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1690 actions de la société, et que, en conséquence, l'assemblée peut valablement se tenir

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ Les copies des lettres de convocation
- ✓ Les rapports de la présidence
- ✓ Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par le Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- ✓ Affectation du résultat,
- ✓ Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- ✓ Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE Résolution - Approbation des comptes - Quitus au Président

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME Résolution - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 335 382 euros de la manière suivante :

Origine

- ✓ Report à nouveau antérieur : 814 661 euros
- ✓ Résultat bénéficiaire de l'exercice : 335 382 euros

Affectation

- ✓ Dividendes : 250 000 euros
- ✓ Report à nouveau : 900 043 euros

Cette affectation aura pour effet de porter le compte Report à Nouveau à un solde de : 900 043.00 €.

TROISIEME Résolution : Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes nets INSET
2020	200 000,00
2021	200 000,00
2022	250 000,00

QUATRIEME Résolution - Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant-sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, se prononce sur les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Après avoir pris connaissance du rapport spécial concernant les conventions conclues entre le président et la société, les associés approuvent lesdites conventions conformément à l'article L223-19 du Code de commerce.

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

CINQUIEME Résolution - Dépenses non déductibles fiscalement

L'assemblée constate les dépenses dont la déduction fiscale n'est pas autorisée en application de l'article 39-4 du code général des impôts.

Elle approuve ces dépenses dont le total indiqué dans la liasse fiscale s'élève 9818 euros correspondant aux amortissements excédentaires.

SIXIEME Résolution – Questions diverses

Valorisation de la part d'action

- ☐ L'assemblée a acté une tranche de valeur de la part, mentionné en annexe.

Accord d'intéressement

L'assemblée décide d'établir le nouvel accord d'intéressement sur la même base que l'ancienne (2021-2023)

7
7
7 RD

SEPTIEME Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Il est dressé le présent procès-verbal signé par

Le Président Éric OTTENWELTER	
et Les actionnaires,	
Romain BOISSON	
Christophe LOMBARDOT	
Dany ORFELLE	
Jean-Louis MARIE	
Jérôme VANDEBROUCKE	

**INSET**

SAS au capital de 27 040 €

8, rue Henri Cornu - CS 61071 - 97495 SAINT-CLOTILDE

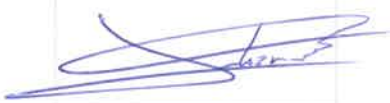
☎ 02 62 21 54 43 - @ bet.inset@inset.fr - 🌐 www.inset.fr

SIRET : 347 483 901 00034 - RCS : 88 B 330 - APE : 7112B

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 AVRIL 2024 A 9H00

Actionnaires Prénoms - Noms	Nombre de parts	Mandataires	SIGNATURES
M. Eric OTTENWELTER Président	676	676	
M. Christophe LOMBARDOT Directeur Général	338	338	
M. Dany ORFELLE Associé	169	169	
M. Jean Louis MARIE Associé	169	169	
M. Jérôme VANDENBROUCKE Associé	169	169	
M. Romain BOISSON Associé	169	169	
TOTAL	1690	1690	

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que 6 associés sont présents ou représentés, totalisant 1690 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 1690 voix.

A la présente sont annexés _____ Pouvoirs.

Le Président
Éric OTTENWELTER





INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES SPECIALISEES
SAS au capital de 27 040 €
8, rue Henri Cornu – TECHNOPOLE DE LA REUNION 97495 STE-CLOTILDE
☎ 02 62 21 54 43 - M : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr
SIRET : 347 483 901 00034 - RCS : 88 B 330 - APE : 7112B

TEXTE DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 AVRIL 2024 A 09H00

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

PREMIERE Résolution - Approbation des comptes - Quitus au Président

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence approuve les comptes annuels de l'exercice consolidé INSET SAS clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME Résolution - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 335 382 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 814 661 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 335 382 euros

Affectation

- Dividendes : 250 000 euros
- Report à nouveau : 900 043 euros

Cette affectation aura pour effet de porter le compte Report à Nouveau à un solde de 900 043.00 €.

7

TROISIEME Résolution : Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes INSET
2020	200 000,00
2021	200 000,00
2022	250 000,00

QUATRIEME Résolution - Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président-sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, se prononce sur les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

CINQUIEME Résolution - Dépenses non déductibles fiscalement

L'assemblée constate les dépenses dont la déduction fiscale n'est pas autorisée en application de l'article 39-4 du code général des impôts.

Elle approuve ces dépenses dont le total indiqué dans la liasse fiscale s'élève 9818 euros correspondant aux amortissements excédentaires.

SIXIEME Résolution – Questions diverses

L'assemblée générale décide du prix de cession de la part d'action.

L'assemblée générale décide des conditions de renouvellement de l'accord d'intéressement.

SEPTIEME Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Fait au Tampon, le 03/04/2024

Le Président
Éric OTTENWELTER

SAS INSET
Au Capital de 27 040€ - RC 86 B 331
8, Rue Henri Cornu - CS 61071
97406 Sainte-Clotilde Cedex
Tél : 0262 21 54 43
SIREN : 347 483 901 - APE : 7112B
bet.inset@inset.fr - <http://www.inset.fr/>



INSET – INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
SAS au capital de 27 040 €
8, rue Henri Cornu – TECHNOPOLE DE LA REUNION
97495 SAINT-DENIS CEDEX
☎ 02 62 21 54 43 - M : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr
SIRET : 347 483 901 00034 - **RCS** : 88 B 330 - **APE** : 7112B

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 17 des statuts.

Présentation des états financiers :

Je vous précise que les états financiers qui vous sont présentés ne comporte aucune modification, en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluations, par rapport à l'exercice précédents

Informations sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

	INSET 2022	INSET 2023	Evolution 2022/2023
Chiffres d'affaires / Produits	3 008 841	3 279 141	+8,98 %
Achats	580 736	630 077	+8,50 %
Impôts et taxes	41 372	34 287	-17,13 %
Charges du personnel	1 908 050	1 838 032	-3.7 %
Salaires et traitements	1 118 443	1 056 023	-3,75%
Charges sociales	476 291	535 201	+16,57%
PEE	54 453	66 738	+22,56%
Intéressement	195 863	223 582,88	+14,15%
APV	63 000	63 873	+1,39%
Impôts sociétés	100 394	115 842	+15,39 %
Résultat financier	8 609	2 728	- 68.31 %
Résultat Exceptionnel	2 047	9 290	+353.83 %
Résultat Net après impôt	301 988	335 382	+11,06 %
Résultat net/CA	10.35%	10.53%	

Activité de la société au cours de l'exercice :

Faits marquants

- Période de finitions de nombreux chantiers – peu d'études
- Nombreux chantiers livrés, gestion des problématiques de fin de chantier jusqu'en fin 2024, moins de présence au bureau des CA
- Ralentissement des appels d'offre publics sur la Réunion
- Ralentissement des grands projets Clinifutur et Flamboyants
- Certains chantiers « marquants » se terminent enfin : UFR, Orchidées, Clinique Sainte Clotilde
- Montant important de révision de prix sur ces « vieux » dossiers : environ 100k€
- Difficultés retards de délais de livraison et de fin de chantier : CFA, Collège GASTON CROCHET
- Démarrage de la phase de préparation du centre administratif de St Pierre
- Des « Gros » avenants rentrés et facturés : UFR, CHU TEP, CFA, TSK, clinique OMEGA...

Ressources humaines

• **Embauches**

- Solène JANAC, Assistante administrative, embauché au mois de février 2023 suite à son alternance
- Olivier ANDRIAMASINDRAY, chargé d'affaires CVC, embauché le 1^{er} juin 2023
- Retour de Pauline RAVANNE fin août 2023 suite à son congé parental d'un an
- Didier THEVENIN, projeteur CVC/PB, embauché 1^{er} septembre 2023
- 2 alternants : Lucas DABRIGEON dans le nord, pôle Elec et Emmeric LEGROS dans le sud, pôle CVC/BIM

• **Départs**

- Départ de Laurent BERTIL, Projeter PB en novembre
- Départ de Gilles LIROLA, chargé d'affaires CFA et Coordinateur SSI en décembre

Investissements matériels ou logiciels

- Achat d'un scooter en avril 2023 pour Mayotte – 2 889 €
- Achat Capture DN-311-JD – 4 400,00 €
- Renouvellement parc informatique : 18 390.65 €

Formation

- **Formation Maîtriser la réponse DUME – juin 2023**
 - o SOUNDRON Chantal : 1 jour (420.00 €)

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

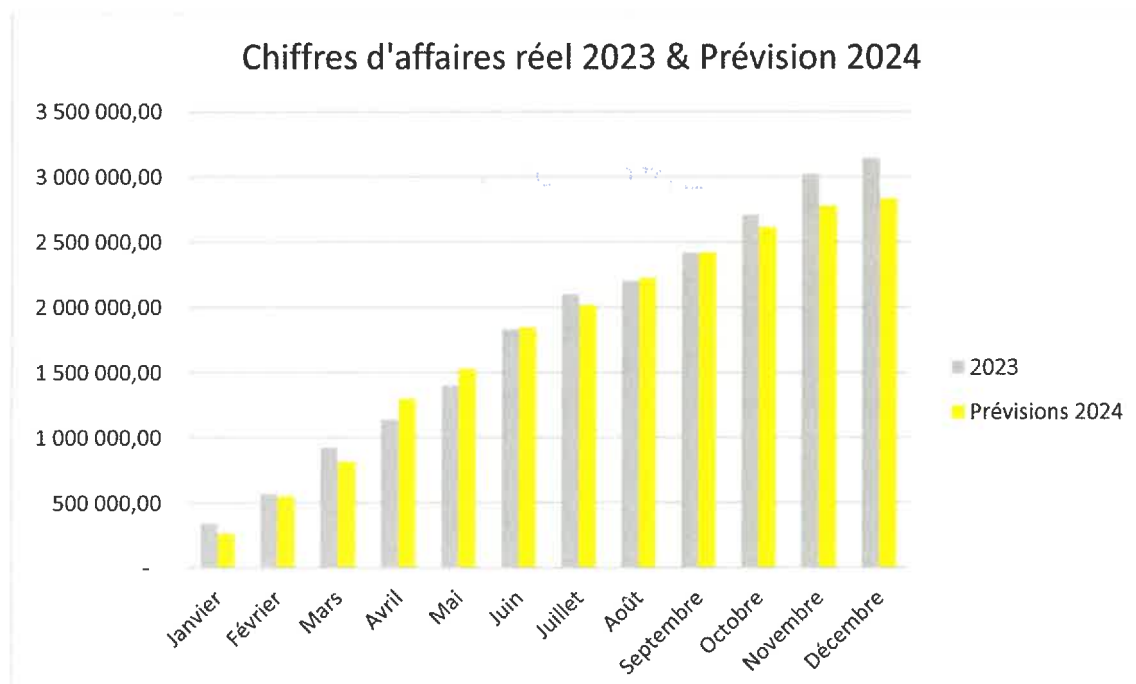
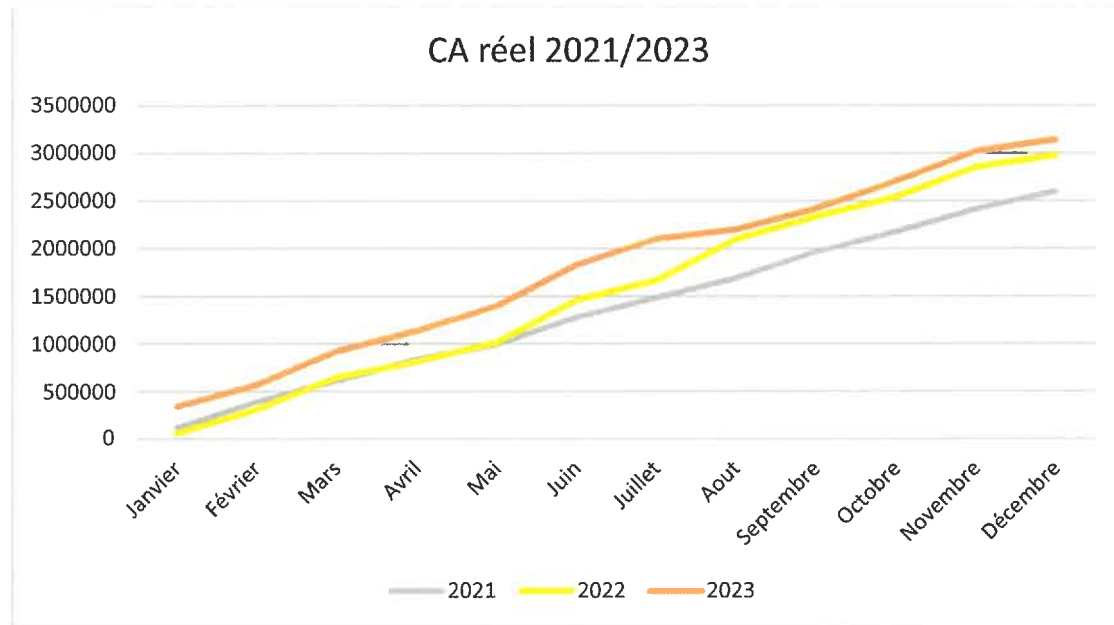
Il n'y a pas eu d'évènements importants qui sont survenus entre la fin de l'exercice social et la tenue de l'Assemblée Générale.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Entrées des commandes

2023 : Entrées de commande : 2,92 M €

2024 : Entrées provisoires de commande : 1.71 M € (Janvier à mars 2024)



Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 335 382 euros.

Je vous propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 814 661 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 335 382 euros

Affectation

- Dividendes : 250 000 euros
- Report à nouveau : 900 043 euros

Cette affectation aura pour effet de porter le compte Report à Nouveau à un solde de 900 043 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Exercices	Montant Dividendes
2020	200 000,00
2021	200 000,00
2022	250 000,00

Conventions règlementées

Vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts, je vous signale que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de

- Amortissements excédentaires : 9818 €

Succursales existantes

INSET
12, ruelle Emmanuel Fuma 97 430 LE TAMPON

INSET MAYOTTE
12, Rue des cents villas
97 600 MAMOUDZOU

Détention de titres dans une société fille

Pour rappel, la société INSET détient 30% du Capital de la SARL Otér basé à Madagascar.

Conclusion

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président pour l'exercice écoulé.

Fait à Saint-Denis le 03 avril 2024

Le Président,
E. OTTENWELTER

